

SÉANCE DU VENDREDI 3 OCTOBRE 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025_39

CURAGE DE LA MARE COMMUNALE

Nombre de membres en exercice	Présents	Votes pour	Votes contre	Abstentions
14	8	0	8	0

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 octobre à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal d'Ectot-l'Auber, régulièrement convoqués par le Maire, se sont réunis à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Didier DELAMARE, Maire.

Étaient présents : Mme Fanny CREVEL, M. Fabrice DAJON, M. Didier DELAMARE, Mme Hélène MÉLINE, M. Xavier PAGNERRE, Mme Hélène PRÉVOST, M. Eric PUYAU, Mme Aurélie VINCENT.

Étaient excusés : M. Mathieu BIGOT, Mme Céline CORNILLLOT, M. Hubert DUTHIL, M. Emmanuel FARCY, M. Baptiste LE DIEU, M. Dominique LEVREUX.

Étaient excusés avec pouvoir :

Secrétaire de séance : Mme Fanny CREVEL

Monsieur le Maire expose :

La couche de vase de la mare communale est devenue trop épaisse, un curage s'avère nécessaire avant la fin du mois d'octobre. Plusieurs entreprises ont été consultées pour curer la mare (350 m³) et transporter la terre dans un champs situé à 1 km.

Monsieur le Maire présente les devis de :

- l'entreprise SARL TIERCELIN pour un montant TTC de 4 200 €.
- l'entreprise SARL DELAHAYE pour un montant TTC de 3 780 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Vu les devis adressés par deux des entreprises contactées pour le curage de la mare ;

Considérant le rapport présenté ;

Article unique – décide de rejeter cette délibération car une partie de la mare communale est privée et que le propriétaire de cette parcelle doit être sollicité avant de signer le devis pour le curage de la mare.

Pour extrait certifié conforme,
Ectot l'Auber, le 10 octobre 2025

Le Maire,


Didier DELAMARE

